



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Stations-service

Question écrite n° 36469

#### Texte de la question

M Martin Malvy appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'amenagement du territoire et des transports, charge de l'environnement, sur l'importance pour la lutte contre la pollution dans notre pays de la consommation de l'essence sans plomb. Or, en juin 1987, deux cent cinquante stations-service seulement, sur plus de trente mille points de vente de carburants etaient equipees pour la distribution de ce produit. En ce domaine, le retard de la France par rapport a ses concurrents europeens risque de se creuser. Certes les compagnies petrolieres accentuent les efforts d'equipement de leurs propres reseaux. Mais ils ne representent que moins de 20 p 100 de la totalite de la distribution. Il est donc necessaire de creer des incitations a l'investissement en faveur des proprietaires exploitants independants. Il demande donc si, en 1988, il envisage en liaison avec les autres ministres concernes, de confier au Fonds de modernisation du reseau des detaillants en carburants une mission d'aide a l'equipement des stations-service en materiel de distribution d'essence sans plomb.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le developpement de la consommation d'essence sans plomb represente un aspect important de la lutte contre la pollution atmospherique ; d'une part il aboutira a une quasi suppression de la pollution de l'air par le plomb en ville ; d'autre part il permettra la mise sur le marche de voitures equipees de pots d'echappement catalytiques dont les gaz d'echappement sont particulierement peu polluants. Les nouvelles normes europeennes entrant en vigueur en 1989 imposeront le recours a cette technique pour les plus grosses voitures. La directive europeenne du 20 mars 1985 prevoit que l'essence sans plomb devra etre disponible dans tous les Etats de la communaute en octobre 1989. En France, le developpement de ce carburant se heurte pour le moment a la faiblesse de la demande ; en effet, pour des raisons techniques, tant que des modeles prevus pour l'essence sans plomb ne sont pas produits, cette essence peut essentiellement etre utilisee en remplacement de l'essence normale. Or celle-ci represente moins de 10 p 100 du carburant vendu en France, alors que ce taux atteint 45 p 100 en RFA. Malgré ce handicap, un effort important a ete fait depuis 1986. Le nombre de stations distribuant de l'essence sans plomb a ete multiplie par trois pendant trois annees consecutives : d'une trentaine en 1985, il a atteint 90 en 1986, 300 en 1987 et sans doute 900 durant l'ete 1988. Cette evolution favorable doit se poursuivre afin que les engagements europeens de la France soient tenus. L'utilite de mesures d'accompagnement fait actuellement l'objet d'etudes de la part des differents departements ministeriels concernes, en liaison avec les distributeurs de carburants et les constructeurs d'automobiles.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Malvy Martin](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36469

**Rubrique :** Petrole et derives

**Ministère interrogé** : environnement  
**Ministère attributaire** : environnement

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 février 1988, page 665

**Réponse publiée le** : 11 avril 1988, page 1565